



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY
Aurore Combret : 07 69 35 82 68
Céline Dunos : 07 49 81 74 53
Claire Coasne : 07 83 06 02 86
David Roussel : 07 69 45 57 42
Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66
Marie-Clo Tisserand : 07 66 75 54 56
Maud Le Brun : 06 51 59 56 29
eMail : 91snudifo@gmail.com
Site : snudifo91.fr



Le recteur voudrait déroger aux 108h... pour le "choc des savoirs" ! NON aux formations imposées avant les congés !

Le recteur de Versailles a écrit à toutes les écoles de l'académie à propos du « choc des savoirs » et des nouveaux programmes de mathématiques.

Alors que l'ensemble des organisations syndicales sont mobilisées depuis plusieurs mois pour le RETRAIT du "choc des savoirs" et de ses mesures (tri social au collège avec les groupes de niveau, remise en cause de la poursuite d'étude avec la classe de prépa-seconde pour les échecs au brevet, remise en cause de la liberté pédagogique avec des méthodes, manuels et progressions communes imposés, évaluations nationales standardisées...)

Le recteur indique dans son message aux personnels :

de cycle 1 - « Pour une appropriation aisée du programme, un webinaire vous est proposé avant l'été, à compter du 25 juin ! Vous pourrez le suivre en replay à votre convenance, individuellement ou en conseil de cycle. Il sera suivi de 6 heures de formation en septembre dans le cadre des 6 heures d'animations pédagogiques dédiées aux mathématiques ou des 30 heures du Plan mathématiques. »

de cycle 2 - « Pour une première appropriation du programme, vous serez conviés à 3 heures de formation avant les congés d'été suivies de 3 heures de formation en septembre, soit 6 heures déduites des 6 heures d'animations pédagogiques dédiées aux mathématiques ou des 30 heures du Plan mathématiques.

⚠ Votre inspectrice ou inspecteur vous communiquera prochainement le lieu et la date de votre formation. »

Ce message est reçu par les enseignants comme un mépris supplémentaire, comme une provocation en cette fin d'année scolaire éprouvante où les heures institutionnelles ont été faites et largement dépassées !

Les enseignants n'acceptent pas et Force Ouvrière non plus !

L'urgence, c'est de répondre aux revendications des personnels, pas d'organiser ces formations !

Le SNUDI FO 91 rappelle que les obligations de service des enseignants du 1er degré sont définies par décret (29 mars 2017) et comptabilisées en année scolaire, en non sur des « crédits » pour anticiper les années suivantes.

Le syndicat Force Ouvrière s'est adressé au recteur pour lui demander de préciser ses consignes aux DASEN et IEN en indiquant qu'il ne peut y avoir aucune obligation statutaire de participer à ces heures de formation ou de webinaire avant septembre.

Le syndicat Force Ouvrière a sollicité les autres organisations syndicales de l'académie de Versailles.